

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 26-05-2017

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2016;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2016;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016;
4. Quitus aux administrateurs;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016;
6. Fixation du montant de jeton de présence.

PROJETS DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2016 telle que proposée ci-après par le Conseil d'administration:

Résultat net de l'exercice 2016	-2 026 074,445
Amortissements réputés différés	-71 549,491
Report déficitaire de l'exercice	-1 954 524,954

Cette résolution, mise au vote est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3750 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016, soit un montant net d'impôt de 3000 dinars par administrateur.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à